

II. DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (D.N.B.)

- **Modalité administrative** : penser à munir l'élève d'une pièce d'identité. La carte de bus n'est pas un pièce d'identité acceptée. La validité n'a pas d'importance.



- **Fonctionnement du DNB** : le DNB est la somme
 - de l'ensemble des matières (note de Vie Scolaire comprise) sur **220 points**. C'est le contrôle continu. Pour les options (Latin et DP3) qui sont un bonus, seuls les points au-dessus de la moyenne comptent.
 - et des quatre épreuves sur **160 points** (chacune sur 40)

Pour un total **de 380 points.**

- **Pour l'obtenir** : il faut la moyenne à **190 points** ainsi que la validation du Socle de Compétence. **Sans cette validation, on ne peut obtenir son diplôme.**

- **Nouvelles épreuves au DNB pour la session 2013** :

- **Les nouveautés de l'épreuve de Français** : une dictée plus longue et le choix entre deux sujets de rédaction au lieu d'un seul comme c'était le cas auparavant.
- **Les nouveautés de l'épreuve d'Histoire – Géographie - Education Civique** : les trois épreuves sont désormais obligatoires.

Vous pouvez vous référer à l'article sur le site du collège de M.Milaveau concernant cette nouvelle épreuve et les repères historiques et géographiques à connaître.

- **Les nouveautés de l'épreuve de mathématiques** : des exercices indépendants, dont la démarche de réflexion est notée.
- **L'épreuve d'Histoire des Arts** : cette épreuve n'est pas nouvelle, mais elle est encore récente. Les élèves auront à présenter une œuvre travaillée au cours de l'année en la reliant à deux autres œuvres du XXème siècle.

Voici un lien qui détaille ces nouvelles épreuves :

<http://eduscol.education.fr/cid59348/diplome-national-du-brevet-session-2013.html#lien1>

- **Préparation au DNB** : Pour préparer l'élève à ce DNB, deux examens blancs seront proposés
 - le premier brevet blanc aura lieu les 15 et 16 janvier 2013
 - le second brevet blanc aura lieu les 15 et 16 mai 2013

Cette année, les sujets préparés par les professeurs de la matière seront communs à ceux du Châtelet, afin de travailler en collaboration.